

Séance du 15 décembre 2025

DECISION N° 02/CPM/2025
Portant fixation des taux directeurs de la BEAC

Le Comité de Politique Monétaire, réuni en session ordinaire le 15 décembre 2025 à Yaoundé (République du Cameroun), a décidé de relever :

- ✓ le Taux d'Intérêt des Appels d'Offres de 4,50 % à 4,75 % ; et
- ✓ le Taux de la facilité de prêt marginal de 6,00 % à 6,25 %.

En revanche, le Comité de Politique Monétaire a décidé de maintenir :

- ✓ le Taux de la facilité de dépôt à 0,00 % ; et
- ✓ les coefficients des réserves obligatoires à 7,00 % sur les exigibilités à vue et 4,50 % sur les exigibilités à terme. /-

Fait à Yaoundé, le 15 décembre 2025

Le Président du Comité de Politique Monétaire,



Yvon SANA BANGUI